

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE D'ENGAGEMENT AU SHARE PURCHASE PLAN (S.P.P.) ?

Calcul du montant maximum de l'épargne (MME)

La formule de calcul du montant maximum de l'épargne est la suivante :

$$\text{MME} = \text{Salaire de base brut}^1 \times (\text{Nbre de mensualités}^2 / 12 \text{ mois}) \times 6 \text{ mois}^3 \times 5\%$$

¹ Le salaire de base brut mentionné sur votre bulletin de salaire. Si vous travaillez à temps partiel, votre salaire de base est calculé sur la base de votre temps de travail effectif. Vous pouvez donc, dans tous les cas, vous reporter au salaire indiqué sur votre bulletin de paie

² Modalités de versement de votre salaire annuel : soit 12 mois, soit 13 mois

³ Durée de la période d'épargne de 6 mois, allant soit de Novembre N à Avril N+1, soit de Mai N+1 à Octobre N+1

Exemples de calcul du montant maximum d'épargne

■ **CAS 1** : Mon salaire fixe annuel est sur 12 mois et je travaille à temps complet (35h/semaine)
Le salaire de base indiqué sur le bulletin de paie est de 2000 €

$$\text{MME} = 2000 \times (12/12) \times 6 \times 5\%$$

$$\text{MME} = 600 \text{ €}$$

Soit un prélèvement mensuel de 100 €

■ **CAS 2** : Mon salaire fixe annuel est sur 13 mois et je travaille à temps partiel (28h/semaine)
Le salaire de base indiqué sur le bulletin de paie est de 2000 €

$$\text{MME} = 2000 \times (13/12) \times 6 \times 5\%$$

$$\text{MME} = 650 \text{ €}$$

Soit un prélèvement mensuel de 108,34 €

Règles d'éligibilité et conditions d'engagement

■ Règles d'éligibilité

- Être un(e) salarié(e) permanent(e) inscrit(e) à l'effectif durant l'ouverture de la période d'épargne et ce, quelle que soit la société du Groupe Randstad France

- Percevoir une rémunération fixe mensuelle (net à payer positif)

Sont donc exclus :

- les stagiaires,

- les salarié(e)s en suspension de contrat à temps plein, pour quelque motif que ce soit, pendant toute la durée de la période d'épargne

N.B : Les collaborateurs/trices en CDD dont le terme du contrat se situe avant la fin de la période d'épargne n'ont pas intérêt à adhérer.

■ Conditions d'engagement

- Le montant de l'épargne global ne peut excéder 5% du salaire fixe (voir les exemples mentionnés ci-dessus « Exemple de calcul du montant maximum de l'épargne »)

- Retourner le formulaire d'engagement complété et signé au plus tard le **11 mai 2018** (date de réception)

Rappel sur la gestion de votre portefeuille

A tout moment, dès que vous possédez des actions, **vous pouvez gérer votre portefeuille** en vous connectant à la plateforme tOption.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons besoin de certaines de vos données personnelles saisies dans tOption, en particulier :

- votre IBAN et votre BIC saisis par vos soins pour vous faire parvenir les fonds liés aux ventes de vos actions,

- votre adresse personnelle (email ou postale) pour vous faire parvenir des informations ciblées (récapitulatifs annuels, actualités fiscales...).

Il est donc de votre responsabilité de **vérifier que vos données personnelles sont exactes et mises à jour**. Nous pourrions ainsi vous apporter un service optimum.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT AU RANDSTAD SHARE PURCHASE PLAN (S.P.P.)

Période d'épargne allant du 1^{er} mai au 31 octobre 2018

(pour que votre formulaire soit valide, tous les champs et coches doivent être renseignés)

Participant(e)

Société Juridique :
 Direction / Région : Région / Service :
 Matricule :
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal et ville :

Epargne

Oui, je souhaite épargner dans le cadre du plan d'achat d'actions pour la période d'épargne allant du 1er mai au 31 octobre 2018 en vue d'un achat d'actions RANDSTAD en novembre 2018.

Ainsi, par la présente, je déclare épargner un montant de €¹ par mois pour la période du :

Du 1er mai au 31 octobre 2018.

OU : De ma date d'entrée, soit le / / (si la date est postérieure à la date d'ouverture du plan) au 31 octobre 2018.

Important : si le montant indiqué dépasse le montant d'épargne maximum, il sera modifié à hauteur de celui-ci.

Mode d'épargne

J'autorise expressément Randstad au titre du SPP (Plan d'achat d'actions) à prélever chaque mois sur mon salaire le montant d'épargne préalablement défini.

J'autorise Randstad à verser ce montant sur le compte bancaire Randstad France SPP à l'issue de la période d'épargne et lui donne expressément mandat d'acquies, pour mon compte, des actions Randstad à partir des sommes préalablement épargnées (le présent mandat valant ordre d'achat d'actions), conformément et dans les conditions prévues au « Master Share Purchase Plan Corporate Employees » en vigueur.

Néanmoins, je conserve la possibilité de résilier mon ordre d'achat en adressant à Randstad le formulaire de résiliation prévu à cet effet, dûment complété et signé pour le 10/10/2018 au plus tard (date de réception).

Je déclare **expressément avoir seul(e) tous pouvoirs à l'effet du présent engagement** et avoir pris parfaite connaissance de conditions et modalités du Plan SPP, soumis à l'Autorité des Marchés Financiers ayant rendu son avis le 30 septembre 2009, ainsi que du règlement du plan.

N.B : Si le net à payer mensuel s'avérait être inférieur au montant de l'épargne souhaité, la société suspendrait les prélèvements de l'épargne.

Fait à,

Signature du/de la participant/e

le / /

Où et quand envoyer le formulaire ?

Le formulaire est à retourner **complété et signé** au plus tard **le 11 mai 2018 (date de réception)**

- par mail à l'adresse suivante : support.spp@randstad.fr

Ou

- par courrier en recommandé avec AR
GROUPE RANDSTAD France
Service Paie Permanents
 276, avenue du Président Wilson
 93 211 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex

Veillez à respecter les modalités de retour du formulaire, dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera recevable.

¹ **Attention** : Le montant d'épargne mensuel doit être au maximum égal à 5% du salaire mensuel fixe dénommé en annexe « Montant Maximum de l'Epargne » (Cf : exemple fourni en annexe « Exemple de calcul du Montant Maximum de l'Epargne »)